



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 26 juillet 2026

VIGILANCE JAUNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Le passage de masses d'air chargées en fumées provenant des feux girondins traverse d'Ouest en Est la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les concentrations en particules fines PM10 sont élevées.

Dans ce contexte, le département du Cantal est placé en vigilance jaune en raison de la hausse des concentrations de particules fines dues aux retombées de ces poussières.

Dans ces conditions, les recommandations sont les suivantes :

- **Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités
- Continuez d'aérer votre domicile
- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

- **Population vulnérable et sensible** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques et personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution) :

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes
- Limitez les activités physiques intenses
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile
- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Pour se tenir informé de l'évolution de la situation, consultez
<https://www.atmoauvergnherhonealpes.fr/pollutions/en-cours>.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC